

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

(exerçant ses activités sous le nom
de Destination Ontario)

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Table des matières

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-14

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique **(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)**

Rapport de la direction

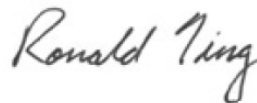
Les états financiers ci-joints sont la responsabilité de la direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les états financiers comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin de s'assurer que les états financiers donnent une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif de la Société est correctement comptabilisé et adéquatement protégé.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., un cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration, dont le rapport suit.



La présidente et chef de la direction,
Vincenza Ronaldi
Le 19 juin 2024



Le trésorier,
Ronald Ting
Le 19 juin 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique (exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario) (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 19 juin 2024

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)

État de la situation financière

	31 mars 2024 (en milliers de dollars)	31 mars 2023 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	3 938	6 931
Débiteurs (note 3)	883	894
Charges payées d'avance	34	9
	<u>4 855</u>	<u>7 834</u>
Immobilisations (note 4)	<u>128</u>	<u>492</u>
	4 983	8 326
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 331	7 131
Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h)	294	311
Revenus reportés (note 5)	25	125
	<u>3 650</u>	<u>7 567</u>
Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h)	<u>592</u>	<u>696</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 6)	<u>1</u>	<u>12</u>
	<u>593</u>	<u>708</u>
	<u>4 243</u>	<u>8 275</u>
Actif net (insuffisance nette)		
Fonds non affecté	613	(429)
Investissement en immobilisations	127	480
	<u>740</u>	<u>51</u>
	4 983	8 326

Engagements (note 10)

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Président du conseil d'administration



Membre du comité d'audit

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)

État des résultats

Pour les exercices clos les 31 mars

	2024 (en milliers de dollars)	2023 (en milliers de dollars)
Revenus		
Subvention de la province de l'Ontario (note 7)	33 063	33 077
Ventes de publicité	2 447	2 430
Revenus d'intérêts	403	354
Services d'information touristique – ventes	317	270
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	11	26
	36 241	36 157
Charges		
Publicité et marketing	19 741	22 863
Frais d'administration (note 8)	7 633	7 935
Services d'information touristique (note 9)	5 317	5 576
Partenariats et ventes	1 479	2 623
Activités liées aux technologies	522	896
Recherche	414	353
Amortissement des immobilisations	400	656
Frais du conseil d'administration et des comités (note 12)	46	9
	35 552	40 911
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	689	(4 754)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)

État de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 mars

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Investissement en immobilisations (en milliers de dollars)	2024 Total (en milliers de dollars)	2023 Total (en milliers de dollars)
(Insuffisance nette) actif net, au début de l'exercice	(429)	480	51	4 805
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges pour l'exercice	1 078	(389)	689	(4 754)
Acquisitions d'immobilisations	(36)	36	—	—
Actif net, à la fin de l'exercice	613	127	740	51

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)

État des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

	2024 (en milliers de dollars)	2023 (en milliers de dollars)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	689	(4 754)
Plus (moins) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(11)	(26)
Amortissement des immobilisations	400	656
	<u>1 078</u>	<u>(4 124)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 11)	(3 914)	2 437
Obligation au titre des avantages de retraite, montant net	<u>(121)</u>	<u>235</u>
	<u>(2 957)</u>	<u>(1 452)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	<u>(36)</u>	<u>(73)</u>
Diminution de la trésorerie au cours de l'exercice	(2 993)	(1 525)
Trésorerie, au début de l'exercice	<u>6 931</u>	<u>8 456</u>
Trésorerie, à la fin de l'exercice	3 938	6 931

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)

Notes complémentaires

31 mars 2024

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique (la « Société ») a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, conformément au Règlement de l'Ontario 618/98 en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04 en septembre 2004 pour proroger indéfiniment le mandat de la Société. Les activités de la Société ont commencé le 1^{er} avril 1999. À l'automne 2017, la Société a annoncé la nouvelle dénomination sociale sous laquelle elle exercerait ses activités, Destination Ontario. La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique demeure le nom officiel et légal de la Société. La mission de la Société couvre les éléments suivants :

- a) Faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique.
- b) Entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec le secteur du tourisme.
- c) Appuyer les efforts de marketing déployés par le secteur touristique et contribuer à ces efforts.
- d) Promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec le secteur du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres ordres de gouvernement et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, apports en nature) de ces accords pour démontrer l'incidence de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Cependant, les revenus et les charges des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme sans but lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le résultat.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Référentiel comptable

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») en appliquant les normes des chapitres de la série 4200 du *Manuel de CPA Canada*.

b) Comptabilisation des revenus

La Société suit la méthode du report pour la comptabilisation des revenus.

Subvention de la province de l'Ontario

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées à titre de revenus durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées, mais ne sont pas reçues à la fin d'une période comptable, sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et comptabilisée au cours de la période ultérieure.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Comptabilisation des revenus (suite)

Ventes de publicité

Les revenus provenant des ventes de publicité sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le programme se déroule, dans la mesure où le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Services d'information touristique – ventes

Les revenus provenant de la vente de marchandises en consignment sont comptabilisés lorsque la marchandise est vendue et seulement dans la mesure où le produit excède le coût des articles vendus.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

c) Soutien des partenaires

La Société bénéficie de certains services offerts par le secteur du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autocar), ainsi que les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts au rabais ou sans frais). Comme il est difficile d'établir leur juste valeur, les services reçus sans frais ne sont pas inclus dans les états financiers.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, avec un amortissement sur une moitié d'exercice pour les années d'acquisition et de cession. Toutes les immobilisations sont amorties sur une durée de trois à cinq ans.

e) Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants reçus du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations est comptabilisé à titre de revenus dans l'état des résultats au même titre que l'amortissement des actifs auxquels ils se rapportent.

31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**f) Utilisation des estimations**

La préparation des états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant des éléments d'actif et de passif présentés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés pour les produits et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations à mesure que des informations supplémentaires deviennent disponibles. Les comptes exigeant d'importantes estimations comptables comprennent l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, l'obligation au titre des avantages de retraite, les apports reportés afférents aux immobilisations et les produits reportés.

g) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques importants d'intérêt, de change, de liquidité ou de crédit liés à ses instruments financiers.

Les instruments financiers de la Société, qui comprennent la trésorerie, les débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer, sont évalués au coût diminué de toute réduction de valeur.

h) Avantages de retraite

Les avantages de retraite sont constitués des prestations de départ à payer prévues par la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario*, et ils sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés par les employés admissibles. Le passif est calculé à l'aide de la meilleure estimation faite par la direction des hypothèses sous-jacentes.

i) Conversion des devises

Les comptes en devises sont convertis en dollars canadiens comme suit :

À la date de la transaction, tous les actifs, passifs, produits ou charges sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de clôture de l'exercice, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont inclus dans l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges pour l'exercice.

j) Adoption d'une nouvelle norme comptable

NCSP 3400, *Revenus*

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2023, la Société a adopté de façon prospective la NCSP 3400, *Revenus*. L'adoption de la nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur la Société, car les méthodes de comptabilisation des revenus de celle-ci étaient déjà conformes aux exigences de la nouvelle norme.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)

Notes complémentaires

31 mars 2024

3. RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'exposition au risque de crédit de la Société est minime. La Société détermine de façon continue les pertes de crédit probables et constitue une provision pour pertes, au besoin, en fonction de la valeur réalisable estimative.

Les tableaux suivants présentent le classement chronologique des débiteurs.

				2024 (en milliers de dollars)
	Courants	Plus de 60 jours	Plus de 90 jours	Total
Débiteurs généraux	103	104	38	245
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée (la « TVH »)	638	–	–	638
Total	741	104	38	883

				2023 (en milliers de dollars)
	Courants	Plus de 60 jours	Plus de 90 jours	Total
Débiteurs généraux	185	–	92	277
Montant à recevoir au titre de la TVH	617	–	–	617
Total	802	–	92	894

4. IMMOBILISATIONS

	2024 (en milliers de dollars)		2023 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Stratégie Web	2 299	2 190	2 263	1 822
Améliorations locatives	1 106	1 106	1 106	1 091
Mobilier	174	155	174	138
	3 579	3 451	3 543	3 051
Coût moins l'amortissement cumulé		128		492

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)

Notes complémentaires

31 mars 2024

5. REVENUS REPORTÉS

	2024 (en milliers de dollars)	2023 (en milliers de dollars)
Programmes publicitaires	25	125
	25	125

6. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations.

	2024 (en milliers de dollars)	2023 (en milliers de dollars)
Solde d'ouverture	12	38
Amortissement	(11)	(26)
Solde de clôture	1	12

7. REVENUS : PROVINCE DE L'ONTARIO

Le tableau suivant présente le financement de la province de l'Ontario reçu par la Société qui a été comptabilisé à titre de revenus.

	2024 (en milliers de dollars)	2023 (en milliers de dollars)
Financement de base	32 968	32 968
Programme Expérience Été	87	109
Financement de réparations et de réfections	8	—
	33 063	33 077

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)

Notes complémentaires

31 mars 2024

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs de soutien, tels que les services juridiques et les ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et s'établissent comme suit :

	2024 (en milliers de dollars)	2023 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	6 508	6 939
Contrats de location	680	684
Fournitures et matériel	188	219
Services	181	14
Transports et communications	76	79
	7 633	7 935

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 501 000 \$ (2023 – 498 000 \$) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages complémentaires de retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

9. SERVICES D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les dépenses des Services d'information touristique s'établissent comme suit :

	2024 (en milliers de dollars)	2023 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	2 865	2 959
Contrats de location	1 432	1 282
Services	357	930
Fournitures et matériel	340	155
Marchandise à vendre	245	196
Transports et communications	78	54
	5 317	5 576

Les cotisations liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario pour l'exercice s'élèvent à 166 000 \$ (2023 – 168 000 \$) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous le nom de Destination Ontario)

Notes complémentaires

31 mars 2024

10. CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux pour lesquels les échéances s'échelonnent jusqu'aux exercices 2025-2026. Le tableau ci-dessous présente les paiements annuels minimums.

	(en milliers de dollars)
2025	1 237
2026	547
	<u>1 784</u>

11. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2024 (en milliers de dollars)	2023 (en milliers de dollars)
Diminution des débiteurs	11	(78)
Augmentation des charges payées d'avance	(25)	—
Diminution des créditeurs et charges à payer	(3 800)	2 390
Diminution des revenus reportés	(100)	125
	<u>3 914</u>	<u>2 437</u>

12. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du Conseil et des comités ne reçoivent pas d'indemnités journalières. Ils sont remboursés pour les frais de repas et de déplacement qu'ils engagent afin d'assister aux réunions du Conseil ou de comités, conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du secteur public de l'Ontario.